

38SIS01816

Fiche Détaillée

1 - Identification

Identifiant : 38SIS01816
Nom usuel : TWO CAST EUROPE
Adresse : avenue de la verpillère
Département : ISERE - 38
Commune principale : VILLEFONTAINE - 38553
Autre(s) commune(s) : VILLEFONTAINE - 38553
Caractéristiques du SIS : Le site a accueilli une fonderie. Le dernier exploitant a été radié du registre du commerce et des sociétés le 5 novembre 2014. Les sondages effectués ont mis en évidence la présence d'hydrocarbure dans les sols et de chlorure de vinyle dans les eaux souterraines.

2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	38.0199	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=38.0199

3 - Sélection du SIS

4 - Caractéristiques géométriques générales

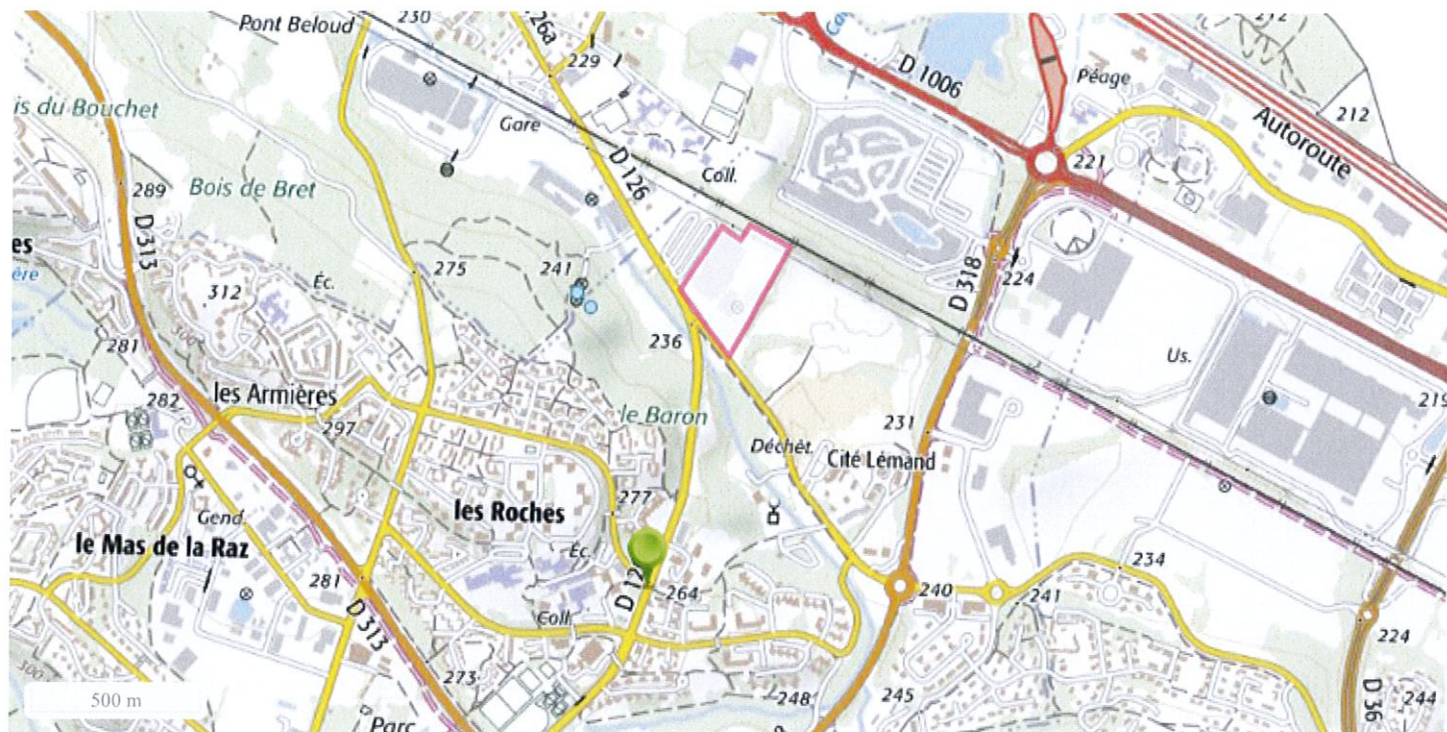
Coordonnées du centroïde : 867972.0 , 6505035.0 (Lambert 93)

5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
38553	VILLEFONTAINE	0A	234	12/07/2017
38553	VILLEFONTAINE	0A	235	12/07/2017
38553	VILLEFONTAINE	0A	236	12/07/2017
38553	VILLEFONTAINE	0A	237	12/07/2017
38553	VILLEFONTAINE	0A	238	12/07/2017

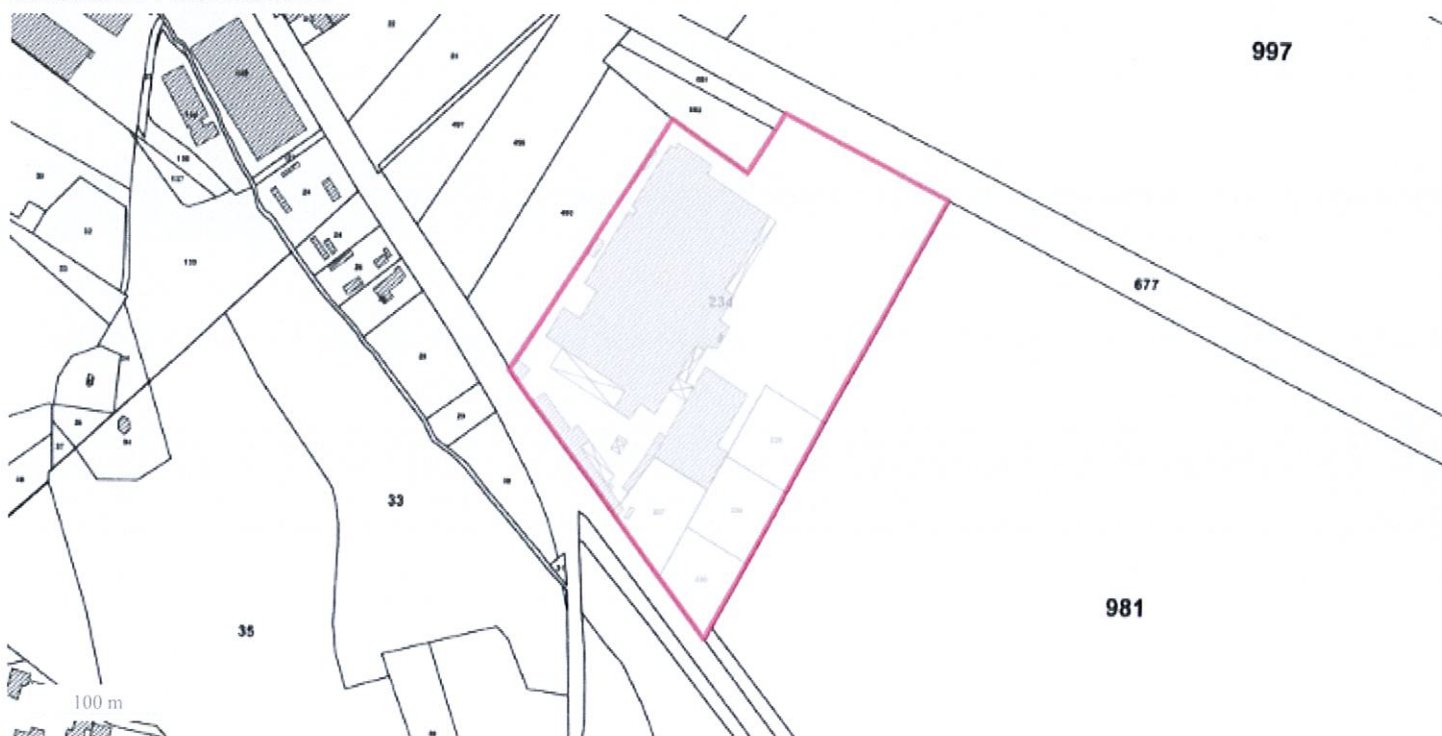
6 - Documents

7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 38SIS01816



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 38SIS01816



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

[Télécharger au format CSV](#)

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : 38

Site BASOL numéro : 38.0199

Situation technique du site : ☒ Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Date de publication de la fiche : 01/03/2018

Auteur de la qualification : DREAL

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : TWO CAST EUROPE

Localisation :

Commune : Villefontaine

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 38553 (18 721 habitants)

Adresse : avenue de la verpillère

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Rhône - Méditerranée - Corse

Code géographique de l'unité urbaine : 38403 : Villefontaine (34 413 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	867870	6505002	Adresse (numéro)	

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	819697	2073223	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Villefontaine		27/11/2012	A	234	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Villefontaine		27/11/2012	A	235	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Villefontaine		27/11/2012	A	236	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Villefontaine		27/11/2012	A	237	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Villefontaine		27/11/2012	A	238	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- [plan-cartographique-38.0199--1.pdf](#)

Responsable(s) actuel(s) du site :

Two Cast europe radiée du RCS le 5/11/14

il s'agit

Qualité du responsable :

Caractérisation du site à la date du 28/02/2018

Description du site :

Le site occupe une surface d'environ 40 000 m² sur la commune de Villefontaine, en Isère.

Il est localisé à 50 m au nord de la rivière de l'Aillat, à environ 1,5 km à l'est de l'étang de Fallavier et à 1,5 km au sud du canal de la Bourbe.

Une nappe d'eaux souterraines s'écoule en direction du nord au droit du site. Son niveau statique est compris entre

15 et 25 m de profondeur (soit entre 219 et 209 m NGF). Cet aquifère est exploité par :

- trois captages pour l'approvisionnement en eau potable, tous situés en amont du site ;

- deux captages pour l'approvisionnement en eau d'industries, situés latéralement au site par rapport au sens d'écoulement de la nappe ;

- onze puits à usage agricole, tous situés en amont ou au même niveau du site ;
- quatre puits à usage privé en amont du site.

Sur le site, l'activité de fonderie a débuté en 1913 avec l'implantation des fonderies de la Verpillière sous le nom "MITAL ET MARRON". Les métaux utilisés étaient principalement du cuivre. En 1968 les fonderies de la Verpillière deviennent les fonderies de l'Isère, puis, en 1999 elles sont rachetées par la société GRIFS. Suite à un changement de raison sociale, GRIFS devient TWO CAST EUROPE en 2007.

Par un jugement du Tribunal de Commerce de Vienne en date du 10/03/2009, la société TWO CAST EUROPE a été mise en redressement judiciaire.

Aucune activité n'est exercée sur le site actuellement.

Description qualitative :

Le premier diagnostic réalisé sur une partie du site date du 25/05/2005. La société BATINET est alors intervenue dans le cadre de la vente d'une partie des terrains. Ce diagnostic initial n'a décelé aucune contamination des parcelles concernées.

Le rapport concernant cette étude a été remis à l'inspection des installations classées lors d'une visite du site réalisée le 01/08/2006.

Compte tenu du fait qu'aucune analyse n'avait été effectuée sur les eaux souterraines et sur les terrains à proximité du site, un arrêté préfectoral complémentaire (APC) a été pris en date du 14/11/2006 afin de prescrire à l'exploitant la réalisation d'une étude historique, d'une étude de vulnérabilité de l'environnement du site ainsi qu'un diagnostic des milieux.

La société SITA Remédiation a été mandatée par la société TWO CAST EUROPE afin de réaliser les études demandées. Celles-ci ont eu lieu entre l'année 2007 et 2008. Trois piézomètres ont été implantés sur le site afin de collecter des échantillons d'eaux souterraines. Le site étant alors en activité, les sols au droit des bâtiments n'ont pas pu être analysés.

Ces études ont montré que l'état des sols et des eaux souterraines était compatibles avec leurs usages.

Plusieurs sources de pollution potentielle ont été identifiées :

- des cuves de FOD (risques de contamination en Hydrocarbures Totaux (HCT) et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)) ;
- un local huilerie (risques de contamination en HCT et HAP) ;
- des transformateurs électriques (risques de contamination en HCT et Polychlorobiphényles (PCB)) ;
- un ancien atelier (risques de contamination en métaux) ;
- des cuves de résine phénolée (risques de contamination en phénols) ;
- des lignes de montage (risques de contamination en HCT et HAP) ;
- une cabine de peinture (risques de contamination en BTEX, métaux et Composés Organo-Halogénés Volatils (COHV)) ;
- un lieu de stockage extérieur (risques de contamination en métaux) ;
- un réseau de puits perdus (risques de contamination en HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux et phénols) ;
- des crassiers (risques de contamination en métaux, HCT, BTEX et phénols).

Par un jugement du Tribunal de Commerce de Vienne en date du 10/03/2009, la société TWO CAST EUROPE a été mise en redressement judiciaire. Son administrateur judiciaire a une nouvelle fois fait appel à la société SITA Remédiation afin de réaliser un diagnostic des sols et des eaux souterraines.

Le rapport de SITA a été rédigé en date du 13 novembre 2009.

Lors de cette étude, 16 sondages ont été réalisés et ont permis de mettre en évidence une contamination des sols en HCT (avec des valeurs de 1700 mg/kg) ainsi qu'une contamination des eaux souterraines en COHV (chlorure de vinyle observée à des teneurs de 5,3 µg/L) en aval du site.

Le risque lié à ces anomalies a été jugé négligeable par SITA Remédiation compte tenu du fait que :

- Le site est très peu fréquenté et toujours clôturé ;
- Les sols sont très peu perméables au droit du site ;
- Aucune cible à risque n'a été identifiée en aval hydraulique du site ;
- Les teneurs observées sont modérées et/ou la représentativité des échantillons est incertaine.

SITA Remédiation recommande toutefois dans le cas d'un changement d'usage du site ou de travaux sur ce dernier :

- Une évacuation des terres contaminées vers une filière de traitement adaptée ;
- Un contrôle de la qualité des sols au droit des zones excavées.

La vente aux enchères des biens immobiliers du site a été effectuée en date du 05/07/2011.

Deux incendies se sont déclarés en 2013 et en 2014 suite à ces actes de vandalisme.

Une visite d'inspection a été réalisée le 14/01/2015 dans le but de contrôler l'état dans lequel se trouvent les anciennes fonderies de l'Isère, consécutivement à l'incendie de fin 2014. Son objectif était également de vérifier la mise en sécurité du site (clôture des accès, évacuation des déchets dangereux) et de faire le point quant aux mesures de réhabilitation proposées dans le plan de gestion transmis à l'Inspection en décembre 2014.

L'arrêt définitif de l'activité industrielle des fonderies de l'Isère n'a pas été notifié au Préfet.

Le mandataire-liquidateur a demandé la mise en sécurité du site, via la condamnation des accès et l'élimination des déchets dangereux. Néanmoins :

- Le site est régulièrement « visité », malgré la présence de portails fermés à clé et d'une clôture périphérique, ce qui a conduit dernièrement à l'éclosion d'un incendie au sein d'un ancien bâtiment industriel. Pour cette raison, le maire a pris un arrêté municipal le 24 décembre 2014 portant interdiction de pénétrer ;
- Les toitures des bâtiments sont fortement endommagées et présentent un risque significatif d'effondrement ;
- Plusieurs zones, à l'intérieur des bâtiments, présentent des dénivelés importants, voire des fosses, s'avérant particulièrement dangereuses ;
- De nombreux déchets, extérieurs à l'activité industrielle passée, ont été déposés sur le site (déchets inertes, déchets non-dangereux) et n'ont pas encore été évacués ;
- Les deux cuves enterrées de FOD (7 m3 chacune) sont toujours en place, et n'ont été ni vidées ni dégazées ;
- Concernant la surveillance des effets de l'installation sur son environnement, trois campagnes d'analyses sur les eaux souterraines ont été réalisées. Globalement, les résultats ne montrent pas de pollution particulière, du fait probablement de la profondeur de la nappe (15 mètres) et de la présence de couches argileuses au-dessus de celle-ci.

Le plan de gestion proposé par l'EPORA pour ce site conduit l'Inspection à formuler les conclusions et recommandations suivantes :

- La proposition de démantèlement des bâtiments est validée par l'Inspection, en rappelant la nécessité d'un tri fin des déchets subséquents, notamment ceux comportant de l'amiante, afin de valider les filières d'élimination ad hoc. A cet

effet, ces opérations de démolition s'appuieront utilement sur le diagnostic déchets fourni par la société SEGED en février 2014 ;

- La proposition d'excavation des « points chauds » pour traitement hors site (sondages S15 et S24, soit une quantité estimée de 340 tonnes de terre) est validée par l'Inspection ;
- Un contrôle en fond et en bords de fouilles devra être opéré après excavation, afin de vérifier les teneurs résiduelles en polluants ;
- Compte tenu de la valeur de l'indice phénol sur les analyses des sables de fonderies et les remblais (< 1 mg/kg MS), et conformément à l'article 14 de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1991 relatif à l'élimination des sables de fonderie contenant des liants organiques de synthèse, les sables de fonderie peuvent être utilisés comme remblais. Cette solution est également la plus pertinente au regard du bilan coût-avantage fourni. Ainsi, la proposition correspondante formulée par l'EPOA (scénario 1) est validée par l'Inspection sous réserve de la réalisation des actions suivantes :
 - dimensionner spatialement le crassier actuel (x, y, z) et réaliser une étude topographique afin de déterminer son contour final, une fois les sables de fonderie mis en décharge. Le remodelage du crassier proposé devra démontrer qu'il permet la stabilité en masse des déchets, sans risque de glissement ;
 - vérifier que le terrain naturel au droit du crassier ne soit pas impacté en réalisant à minima trois sondages complémentaires aux deux déjà réalisés, mais jugés insuffisants (S26 et S27) ;
 - proposer une couverture finale du crassier assurant à la fois la protection mécanique de l'ouvrage (érosion, envol de poussières) et son étanchéité vis-à-vis des eaux météoriques, qui devront être collectées vers un fossé avant d'être évacuées. La mise en place d'un géosynthétique bentonitique et d'une couverture végétale constituée, à titre d'exemple, une solution envisageable.
- Une nouvelle recherche du puits perdu devra être lancée une fois les bâtiments démantelés. Un prélèvement des dépôts et des analyses sur les différents polluants devront alors être menés.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Origine de la découverte :

☐ Recherche historique	☐ Travaux
☐ Transactions	☐ Dépôt de bilan
☐ cessation d'activité, partielle ou totale	☐ Information spontanée
☐ Demande de l'administration	☐ Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
☐ Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

☐ Dépôt de déchets	☐ Dépôt aérien
☐ Dépôt enterré	☐ Dépôt de produits divers
☒ Sol pollué	☒ Nappe polluée
☐ Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

☐ Origine accidentelle
☒ Pollution due au fonctionnement de l'installation
☐ Liquidation ou cessation d'activité
☐ Dépôt sauvage de déchets
☐ Autre

Activité : Fonderie des métaux non ferreux

Code activité ICPE : J52

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic initial		Site nécessitant des investigations supplémentaires	25/05/2005
Diagnostic approfondi	14/11/2006	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance	31/12/2008
Diagnostic du site	13/11/2009	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	13/11/2009
Plan de gestion	17/12/2014	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	

Rapports sur la dépollution du site : Aucun document n'a été transféré pour le moment.

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- ☐ Déchets non dangereux
- ☐ Déchets dangereux
- ☐ Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|--|
| ☐ Ammonium | ☐ Arsenic (As) |
| ☐ Baryum (Ba) | ☐ BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| ☐ Cadmium (Cd) | ☐ Chlorures |
| ☐ Chrome (Cr) | ☐ Cobalt (Co) |
| ☐ Cuivre (Cu) | ☐ Cyanures |
| ☐ H.A.P. | ☐ Hydrocarbures |
| ☐ Mercure (Hg) | ☐ Molybdène (Mo) |
| ☐ Nickel (Ni) | ☐ PCB-PCT |
| ☐ Pesticides | ☐ Substances radioactives |
| ☐ Plomb (Pb) | ☐ Sélénium (Se) |
| ☐ Solvants halogénés | ☐ Solvants non halogénés |
| ☐ Sulfates | ☐ TCE (Trichloroéthylène) |
| ☐ Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|---|
| ☐ Ammonium | ☐ Arsenic (As) |
| ☐ Baryum (Ba) | ☐ BTEX |
| ☐ Cadmium (Cd) | ☐ Chlorures |
| ☐ Chrome (Cr) | ☐ Cobalt (Co) |
| ☐ Cuivre (Cu) | ☐ Cyanures |
| ☐ H.A.P. | ☒ Hydrocarbures |
| ☐ Mercure (Hg) | ☐ Molybdène (Mo) |
| ☐ Nickel (Ni) | ☐ PCB-PCT |
| ☐ Pesticides | ☐ Plomb (Pb) |
| ☐ Sélénium (Se) | ☐ Solvants halogénés |
| ☐ Solvants non halogénés | ☐ Substances radioactives |
| ☐ Sulfates | ☐ TCE |
| ☐ Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| ☐ Aluminium (Al) | ☐ Ammonium |
| ☐ Arsenic (As) | ☐ Baryum (Ba) |
| ☐ BTEX | ☐ Cadmium (Cd) |
| ☐ Chlorures | ☐ Chrome (Cr) |
| ☐ Cobalt (Co) | ☐ Cuivre (Cu) |
| ☐ Cyanures | ☐ Fer (Fe) |
| ☐ H.A.P. | ☐ Hydrocarbures |
| ☐ Mercure (Hg) | ☐ Molybdène (Mo) |
| ☐ Nickel (Ni) | ☐ PCB-PCT |
| ☐ Pesticides | ☐ Plomb (Pb) |
| ☐ Sélénium (Se) | ☐ Solvants halogénés |
| ☐ Solvants non halogénés | ☐ Substances radioactives |
| ☐ Sulfates | ☐ TCE |
| ☐ Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV) = Chlorure de vinyle

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ☐ Ammonium | ☐ Arsenic (As) |
| ☐ Baryum (Ba) | ☐ BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| ☐ Cadmium (Cd) | ☐ Chlorures |
| ☐ Chrome (Cr) | ☐ Cobalt (Co) |
| ☐ Cuivre (Cu) | ☐ Cyanures |
| ☐ H.A.P. | ☐ Hydrocarbures |

- | | |
|--|---|
| ☐ Mercure (Hg) | ☐ Molybdène (Mo) |
| ☐ Nickel (Ni) | ☐ PCB-PCT |
| ☐ Pesticides | ☐ Plomb (Pb) |
| ☐ Sélénium (Se) | ☐ Solvants halogénés |
| ☐ Solvants non halogénés | ☐ Sulfates |
| ☐ TCE (Trichloroéthylène) | ☐ Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- ☐ Produits inflammables
- ☐ Produits explosifs
- ☐ Produits toxiques
- ☐ Produits incompatibles
- ☐ Risque inondation
- ☐ Risque inondation
- ☐ Fuites et écoulements
- ☐ Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 340

Volume (m3) :

Surface (ha) :

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du site :

- ☐ Absence de nappe.
- ☒ Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- ☐ Aucune utilisation connue
- ☒ A.E.P.
- ☒ Puits privés
- ☒ Agriculture, industries agroalimentaires
- ☒ Autres industries
- ☐ Autre :

Utilisation actuelle du site :

- ☐ Site industriel en activité.
- ☒ Site industriel en friche.
- ☐ Site ancien réutilisé

Impacts constatés :

- ☐ Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- ☐ Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- ☒ Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- ☐ Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- ☐ Plaintes concernant les odeurs
- ☐ Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- ☒ Teneurs anormales dans les sols
- ☐ Santé
- ☐ Sans
- ☐ Inconnu
- ☐ Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- ☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- ☒ Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

- ☐ Absence de surveillance justifiée

Raison :

- ☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du :

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- ☐ L'utilisation du sol (urbanisme)
- ☐ L'utilisation du sous-sol (fouille)
- ☐ L'utilisation de la nappe
- ☐ L'utilisation des eaux superficielles
- ☐ La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- ☐ Servitude d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

- ☐ Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- ☐ Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

- ☐ Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

- ☐ Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

- ☐ Inscription au plan local d'urbanisme (PLU)

- ☐ Acquisition amiable par l'exploitant

- ☐ Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- ☒ Mise en sécurité du site

- ☒ Interdiction d'accès

- ☐ Gardiennage

- ☐ Evacuation de produits ou de déchets

- ☐ Pompage de rabattement ou de récupération

- ☐ Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

- ☐ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site

- ☐ Stockage déchets dangereux

- ☐ Stockage déchets non dangereux

- ☐ Confinement sur site

- ☐ Physico-chimique

- ☐ Traitement thermique

Autre :

☐ **Traitement des terres polluées**

☐ Stockage déchets dangereux

☐ Stockage déchets non dangereux

☐ Traitement biologique

☐ Traitement thermique

☐ Excavation des terres

☐ Lessivage des terres

☐ Confinement

☐ Stabilisation

☐ Ventilation forcée

☐ Dégradation naturelle

Autre :

☐ **Traitement des eaux**

☐ Rabattement de nappe

☐ Drainage

Traitement :

☐ Air stripping

☐ Vapour stripping

☐ Filtration

☐ Physico-chimique

☐ Biologique

☐ Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)